

France-Sens: Waste-treatment plant construction work

OJ S 237/2015 08/12/2015

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté de communes du Sénonais

Postal address: 21 bd du 14 Juillet, CS 80552

Town: Sens Cedex

Postal code: 89105

Country: France

For the attention of: Mme le président

Telephone: +33 386658900

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.cc-senonais.fr>Address of the buyer profile: <https://www.e-bourgogne.fr>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Revamping et exploitation de l'unité d'incinération des Déchets Non Dangereux de Sens.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Uidnd — 24 rue des Longues Raies, 89100 Sens.

NUTS code FR264 Yonne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le marché porte sur la conception, réalisation, exploitation maintenance de l'uidnd de Sens, suivant l'article 73 du code des marchés publics, passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles 57 à 59 du code des marchés publics.

Le titulaire du marché s'engage à respecter le cadre fixé par le pouvoir adjudicateur à atteindre des objectifs chiffrés de performance et à respecter un niveau de service contractuellement défini. Les objectifs de performance seront définis dans le Dce.

Le respect du cadre établi pour la conception, la construction et l'exploitation maintenance des ouvrages et les objectifs de performance énergétique, environnementale, et de niveau de services sont contractuellement garantis par le titulaire, pendant la durée du marché. Les objectifs seront vérifiables et mesurés en application d'un plan de mesures et de vérifications. la sous-performance par rapport aux objectifs fera l'objet de mesures de pénalités et de réparation. Pour l'atteinte de ces objectifs, le titulaire du marché se voit confier la conception et la réalisation de travaux de pérennisation de l'installation, à savoir:

—Le changement a minima des nappes des vaporisateurs et le remplacement des 2 économiseurs.

—le changement du transformateur HT en augmentant sa puissance jusqu'à 630 kva minimum.

—le changement du Groupe Électrogène (Ge) en augmentant sa puissance et en incluant le secours du ventilateur de tirage et le couplage automatique du Ge.

—La mise en place d'une installation de protection incendie de la fosse (canon avec commande depuis la salle de commande, mise en place d'une installation de stockage et de distribution de mousse...) et d'un arrosage de la vitre pontier.

—l'optimisation du réseau de chaleur avec la réalisation de l'intervention permettant le retour d'information en salle de commande.

II.1.6. CPV code(s)

45222100 Waste-treatment plant construction work, 51135110 Installation services of waste incinerators, 90513300 Refuse incineration services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le Centre de Valorisation Énergétique comprend notamment:

— Le poste de pesée,

— le hall de déchargement des déchets ménagers et assimilés mis en dépression afin d'éviter la dispersion des odeurs, des poussières et papiers à l'extérieur du bâtiment,

— le Process comprenant plusieurs zones:

ozone des équipements d'incinération,

ozone des équipements de production de vapeur,

ozone de traitement des fumées,

— la zone de traitement des mâchefers,

— la zone de valorisation énergétique comprenant:

ol'échangeur réseau,
ola zone Aérocondenseur / 2 Aéroréfrigérants
ola production d'eau déminéralisée,
oles cellules HT, la Bâche alimentaire...,

1) Ouvrages à concevoir et construire nécessaires à la pérennisation de l'installation et la tenue des performances durant la durée de l'exploitation:

La liste des travaux obligatoires est fournie dans le Dce.

2) Prestations supplémentaires obligatoire (options techniques):

ouvrages à concevoir et construire suivant la levée ou non de la / des options

— option 1: l'installation de murs coupe-feu entre la fosse et le hall process,

— option 2: la redondance des analyseurs de fumées.

3) Exploitation, avec objectifs de performance, de l'usine d'incinération de déchets non dangereux:

L'Ensemble des prestations et des objectifs performantiels sont décrits dans le DCE.

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 144 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Une avance d'un montant de 5 % d'une somme égale à 12 fois le montant initial du marché, toutes taxes comprises, divisée par la durée exprimée en mois, sera versée au titulaire dans les conditions définies à l'article 87 II du code des marchés publics si celui-ci n'en refuse pas le versement dans l'acte d'engagement.

Le versement de l'avance est subordonné à la constitution d'une garantie à première demande par le titulaire d'un montant égal à 100 % du montant de l'avance.

Le marché donnera lieu à une retenue de garantie de 5 % sur les acomptes (une retenue de garantie portera sur le volet conception — réalisation), conformément aux dispositions des articles 101 et suivants du code des marchés publics. La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande du même montant établie conformément aux prescriptions de l'article 102 du code des marchés publics.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le projet sera financé par autofinancement sur le budget annexe UIDND y compris les emprunts.

Païement à 30 jours conformément à l'article 98 du code des marchés publics et ses décrets d'application.

Le mode de règlement choisi est le virement par mandat administratif, sur présentation des justificatifs nécessaires à son contrôle, conformément aux dispositions du décret no62-1589 du 29.12.1962 portant réglementation de la comptabilité publique.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le présent marché sera conclu avec un groupement d'entrepreneurs, de nature solidaire ou

conjointe avec mandataire solidaire, disposant au minimum des compétences suivantes:

- 1) conception et construction de centre d'incinération;
- 2) exploitation d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés;
- 3) ingénierie (conception et pilotage des travaux et opérations de réception).

Le mandataire est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. En tant que mandataire, cette entreprise devra s'assurer de la parfaite coordination sur le chantier de toutes les entreprises du groupement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1) formulaire Dc1 ou lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, complétée en français, datée et signée par un représentant habilité du candidat individuel ou de chacun des membres du groupement.

2) déclaration sur l'honneur du candidat individuel ou de chaque membre du groupement attestant:

- Que ces derniers n'entrent pas dans un des cas l'interdisant de soumissionner prévus par l'article 43 du Code des marchés publics,
- l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans le Dc2 ou équivalent et ses annexes.

ce document est renseigné par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: 1) Formulaire Dc2 ou déclaration sur l'honneur concernant le chiffre d'affaires global des trois dernières années et le chiffre d'affaires concernant des prestations similaires, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, complétée en français, datée et signée par un représentant habilité du candidat. Ce document est renseigné par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement.

2) Si le candidat est en redressement judiciaire ou fait l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet est jointe à la déclaration.

les imprimés Dc1 et Dc2 peuvent être obtenus gratuitement le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de ses capacités financières, l'un des renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

- La présentation d'une liste des principales références professionnelles du candidat dans des

domaines similaires à la présente consultation au cours des trois dernières années. Le candidat fournira ses attestations de bonne fin,

— Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

— Indication des titres des études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsable(s) et exécutant(s) des prestations de service de même nature que celles de la présente consultation,

— Les moyens matériels: déclaration indiquant l'équipement technique, (équipement informatique, logiciels utilisés...) et des moyens employés par le candidat pour des marchés de même nature,

— l'entreprise produira une certification de système de gestion environnementale ISO 14 001 ou une certification fondée sur une norme européenne ou internationale de gestion environnementale.

Le pouvoir adjudicateur acceptera toutefois tout moyen de preuve équivalent de garantie de gestion environnementale produit par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés, ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

L'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier l'élimination d'un candidat et ne dispense pas d'examiner les capacités professionnelles, techniques et financières.

la CCS accepte tout moyen de preuve équivalents ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Valeur économique de l'offre. Weighting 60
2. Performances énergétiques et environnementales. Weighting 20
3. Cohérence de la proposition et délais de réalisation des travaux. Weighting 8
4. Niveau de service d'exploitation maintenance. Weighting 8
5. Gestion du GER. Weighting 4

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

292015

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

12.2.2016 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

#1) Le marché comporte des objectifs de performance à respecter décrits au DCE.

#2) Retrouvez cet avis intégral au BOAMP

#3) Unité monétaire utilisée, l'euro.

#4) Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats pourront formuler leur demande par demande écrite à l'adresse de la collectivité ou sur <https://marches.e-bourgogne.fr>

#5.) Rubrique li.3. Durée: Les précisions sur la durée du contrat sont décrites dans le dossier de consultation. Au lieu de « à compter de la date d'attribution », il faut lire « à compter de la date de notification ».

#6.) Précision sur la rubrique lii.2 conditions de participation: l'appréciation des capacités techniques, professionnelles et financières d'un groupement est globale, il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Les sociétés nouvellement créées pourront faire preuve de leurs capacités techniques, professionnelles et financières par des moyens de preuve équivalents.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il

s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie de ces capacités de ce ou ces opérateurs économiques (ces opérateurs, y compris les sous-traitants, doivent fournir les pièces demandées, à l'exception de la lettre de candidature) et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Les candidatures qui ne seront pas recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du code des marchés publics ou qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes sont éliminées.

#7.) Critères de sélection des offres:

Les critères de sélection des offres sont assortis de sous critères de pondération comme suit:

Critère 1 — valeur économique de l'offre (60 %)

L'Évaluation des prix se fera sur la base des prix fournis à l'ae et selon la méthodologie suivante

— Sous Critère 1.1: Montant des travaux (10 points)

Attribués de la manière suivante:

— note maximale pour le candidat le moins disant pour la partie les travaux;

— pour les autres candidats la note obtenue est égale à;

$10 \times \text{Montant des travaux du candidat le moins disant} / \text{Montant des travaux du candidat}$

— Sous Critère 1.2: Coût global (40 points):

Le coût global est évalué selon la formule:

Les coûts proportionnels d'exploitation sera calculé sur la base d'un tonnage de 16 500 t/an, soit:

$\text{Coût global} = \text{montant des travaux} + [(pfe + pfger + ppe \times 16\,500)] \times \text{durée du contrat (soit 12 ans)}.$

Attribués de la manière suivante:

— note maximale pour le candidat ayant le coût global le plus faible;

— pour les autres candidats la note obtenue est égale à;

$40 \times \text{coût global du candidat le moins disant} / \text{coût global du candidat}$

— Sous Critère 1.3: Intéressement sur les recettes extérieures (ferraille/ déchets tiers / chaleur tiers): (10 points)

Le sous-critère 1.3 est évalué sur la base des engagements chiffrés et sur le contenu de l'offre proposée par le candidat selon la répartition suivante:

— 1 point pour l'intéressement sur la ferraille;

— 7 points pour l'intéressement sur les apports de déchets tiers;

— 2 points pour l'intéressement sur la vente de chaleur à des tiers;

Critère 2 — performances énergétiques et environnementales (20 %):

— sous Critère 2.1: Taux de disponibilité des installations et de production de chaleur garantie après travaux (10 points) (sur la base des engagements chiffrés et sur l'ensemble du contenu de l'offre);

— sous Critère 2.2: performance de valorisation thermique (10 points) (sur la base des engagements chiffrés et sur l'ensemble du contenu de l'offre);

Critère 3: Travaux: Cohérence de la proposition et délais de réalisation des travaux (8 %)

— sous Critère 3.1 Moyens techniques et méthodologie pour la réalisation des travaux (4 points);

— sous Critère 3.2 Planning: valeur et cohérence des délais proposés (4 points);

Critère 4- niveau de service d'exploitation maintenance: (8 %)

— critère 4.1: Qualité des dispositions prévues pour garantir la continuité du service public / Adéquation entre les arrêts et taux de disponibilité de traitement (3 points);

— critère 4.2: Méthodologie et pertinence des moyens mis en oeuvre (5 points);

O Pertinence du planning de maintenance préventive

O Engagements sur délais d'intervention

O Qualité et engagements du plan de mesures et vérifications proposé

O Qualité des politiques « qualité » « sécurité » et « management de l'environnement »

O Pertinences des Assurances prévues par le candidat pour couvrir la phase conception /réalisation et l'exploitation des installations de traitement

O Plan de formation du personnel

O Engagements et moyens mis en oeuvre en matière de communication et d'échanges avec le maître d'ouvrage

Critère 5- gestion du GER: (4 %)

Le critère de gestion de GER sera jugé sur la Pertinence du Planning de gros entretien renouvellement / Adéquation entre le coût proposé et le Ger/ Pertinence des opérations GER proposées / Qualité de la méthodologie retenue pour la gestion du GER (4 points)

#8.) Modalités de remise des offres:

Les offres peuvent être remises par tout moyen attestant date certains à l'adresse de la collectivité ou sur <https://marches.e-bourgogne.fr> par voir dématérialisée dans les conditions décrites au règlement de la consultation.

#9.) Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché est informé qu'il devra produire les éléments demandés à l'article 46 du code des marchés publics dans un délai de 10 jours maximum à compter du jour de l'invitation qui lui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.

#10.) Primes: une prime d'un montant de 4 000 EUR hors-taxes sera versée aux candidats ayant pleinement satisfaits aux exigences de la consultation. Si ce n'est pas le cas, cette indemnité sera réduite ou supprimée si l'un au moins des éléments suivants apparaissait lors de l'analyse des offres:

— non-conformité du contenu des pièces de l'offre par rapport aux exigences du cahier des charges techniques particulières;

— en cas d'études insuffisantes au regard des exigences des documents de la consultation;

— la qualité de l'offre est notoirement insuffisante au regard des exigences des documents de la consultation;

Le montant de cette indemnité est inclus dans le montant global et forfaitaire du marché conclu avec le candidat retenu.

#11.) Visite obligatoire

Les candidats désirant remettre une offre devront obligatoirement participer à une visite commune du site programmée par la CCS le 21.12.2015 à 10:00 (RDV à l'uidnd).

Une seconde visite facultative est programmée par la CCS le 13.1.2016 à 14h au départ de l'usine (RDV à l'uidnd)

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 3.12.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Dijon

Postal address: 22 rue d'Assas — BP 61616

Town: Dijon Cedex

Postal code: 21016

Telephone: +33 380739100

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Secrétariat des greffes du tribunal
Postal address: 22 rue d'Assas — BP 61616
Town: Dijon Cedex
Postal code: 21016
Telephone: +33 380739100

VI.5. Date of dispatch of this notice

3.12.2015